



Quelles sont les peines encourrues

Par **lisamika**, le **16/10/2008** à **15:08**

je passe au tribunal pour escroquerie,j'ai acheté des matériaux sur le compte de cette entreprise (2300euro)rnj'ai déjà un casier j'ai eu 5 ans de sursis avec mise a l'épreuve ainsi que des tig cela, je suis passé 2 fois au tribunal il y a maintenant 6ans et demi pour dégradation, violence et propo rasciste.rnque pensez vous que je rique, j'espere pas de la prison ferme car j'ai un travail et je ne veux pas le perdre. rnMERCI

Par **JamesEraser**, le **16/10/2008** à **20:09**

Ces nouveaux faits vont certainement vous conduire au tribunal correctionnel avec déroulement du tapis rouge. rn**Les faits d'escroquerie au sens des articles 313-1, 313-3, 313-7 et 313-8 du code pénal sont passibles de 5 ans d'emprisonnement maxi et/ou de 375.000,00€ d'amende.** Rarement appliqués je vous l'accorde.rnPeines complémentaires :rnInterdiction des droits civils et de la famille ou = 5 ansrnInterdiction d'exercice d'une profession en relation avec les faits ou = 5 ansrnFermeture ou 5 = ans de l'établissement ayant servi à commettre l'infraction rnConfiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction ou destinée à la commettre ou son produitrnInterdiction de séjour ou = 5 ansrnInterdiction ou = 5 ans d'émettre des chèques autres que de retraits ou certifiésrnAffichage ou = 2 ans ou diffusion de la décision intégrale ou d'extrait aux fraisrnExclusion ou = 5 ans des marchés publicsrnExperatooment